

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA FORMATION ET DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNELS

DIRECTION DE LA FORMATION ET DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNELS DE LA WILAYA  
DE .....

ATTESTATION JUSTIFIANT L'EFFORT CONSACRE EN MATIERE D'APPRENTISSAGE

- En application des dispositions de l'article 8 de l'arrêté interministériel du 27 Joumada El Oula 1444 correspondant au 21 décembre 2022 fixant les modalités d'application de la taxe de la formation professionnelle continue et de la taxe d'apprentissage ;

- Après vérification de l'état des dépenses engagées par l'entreprise dans le cadre de l'apprentissage durant l'année .....

- Le directeur de la formation et de l'enseignement professionnels certifie que l'entreprise : .....

- Nom, prénoms ou raison sociale : .....

- Numéro d'identification fiscale : .....

- A consacré un effort dans le cadre de l'apprentissage dont le taux est arrêté à (en lettres et en chiffres) : .....

- La taxe d'apprentissage due est fixée au montant de (en lettres et en chiffres) : .....

A ....., le .....

Cachet et signature du directeur  
de la formation et de l'enseignement professionnels